

## Sabre de récompense de l'armée d'Italie



*P. Landi, Brescia*

*Sabre de récompense de l'armée d'Italie, décerné au  
Citoyen Grenaud (1767-1844)*

*1797*

*Achat du Musée, 1935, Inv. 03174*

Le 16 fructidor an V (2 septembre 1797), Bonaparte, général de l'armée d'Italie, fit exécuter 100 sabres afin de récompenser les soldats qui s'étaient distingués lors des campagnes de 1796 et 1797.

A cette période, il n'existe plus en France aucune marque officielle de récompense à caractère individuel. La Révolution française a supprimé par étapes les différents ordres de l'Ancien Régime, souhaitant faire respecter la stricte égalité entre les citoyens. Par la loi du 6 août 1791, les ordres de chevalerie sont abolis (ordre du Saint-Esprit, ordre de Saint-Michel, ordres réunis de Saint-Lazare de Jérusalem et Notre-Dame du Mont-Carmel). Seul l'ordre de Saint-Louis survit sous le nom de Décoration Militaire puis est finalement supprimé le 15 octobre 1792.

Le Directoire doit cependant encourager ses armées malmenées aux frontières et entend renouer avec la tradition de récompenser les meilleurs soldats par le don de drapeau ou d'armes dédiées, à titre individuel ou collectif.

C'est dans cet esprit que le général Bonaparte fait exécuter à Milan cent sabres nominatifs, pour donner « un témoignage de reconnaissance de la patrie envers les braves militaires qui se sont distingués par des actions d'éclats », assortis d'une double paie.

Celui présenté ici fut remis au maréchal-des-logis Jean-Baptiste Grenaud (1767-1844), pour sa bravoure lors des combats de Castellaro, le 25 fructidor an V (11 septembre an V). Il y fut chargé de défendre, avec 143 hommes sous les ordres du général Charton, une position stratégique près de Mantoue. Face à 3 000 cavaliers autrichiens, le maréchal-des-logis se distingua par son aptitude à commander et son sang-froid, même après la mort du général Charton, tué par un boulet de canon. Pris sous les tirs croisés de l'artillerie commandée par Grenaud, les Autrichiens furent repoussés, bien que largement supérieurs en nombre. Grenaud reçut par la suite la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII (26 novembre 1803).

De fabrication italienne, ce sabre présente un fourreau très particulier. En cuir garni de laiton doré, ciselé et ajouré, il est orné de symboles révolutionnaires tels que le bonnet phrygien, le faisceau de licteur ou encore les étendards tricolores. La lame du sabre porte l'inscription « Armée d'Italie – Donné de la part du Directoire exécutif par le Général Bonaparte au Citoyen Grenaux March. de logis 1<sup>er</sup> Régim<sup>nt</sup> artill<sup>ie</sup> à cheval » ; et de l'autre côté « Liberté, Egalité, République Française ».

Ce système de récompense fut développé par Bonaparte lors de la campagne d'Égypte, précisé par l'ordre du jour du 14 pluviôse an VII (2 février 1799). Le Directoire décida ensuite d'établir un système de récompense officielle par la loi du 11 vendémiaire an VIII, qui prévoyait qu'« il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République ».

Ce type d'armes honorant les mérites individuel constitue une première base pour les systèmes de récompenses imaginés par le Premier Consul : les armes d'honneur, instituées par l'arrêté consulaire du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), puis finalement la Légion d'honneur, créée le 19 mai 1802.

Ce sabre provient de la collection Bernard Franck. Acquis en vente aux enchères en 1935, il est aujourd'hui exposé dans l'une des vitrines centrales de la salle de la Légion d'honneur.